



PASSIONS & CONVICTIONS

Jacques Bolle
2008 - 2020

Conférence de presse
7 octobre 2020



ÉDITO

Le 8 septembre 2008, lorsque je suis élu à la Présidence de la Fédération Française de Motocyclisme, ce sont 23 années d'investissement au sein de l'institution qui sont consacrées. Après avoir occupé les fonctions de Président de la Commission des Courses sur route et de Président de la Ligue Motocycliste d'Île-de-France, c'est une toute autre aventure qui m'attendait. Je m'y étais préparé et aujourd'hui, je peux faire la synthèse de la mission qui m'a été confiée et mesurer le chemin parcouru avec une certaine fierté.

Être président, c'est se retrouver seul aux commandes pour décider et insuffler une doctrine fédérale, tâche ô combien exigeante, passionnante, prenante, astreignante voire stressante. Douze ans après avoir été nommé à la direction, je le concède aisément, la période m'a semblé à la fois brève et longue.

Mon sentiment est celui du devoir accompli. La Fédération a changé et je pense avoir fait

bouger les lignes. Elle a engagé une politique de développement de la pratique : rachat de terrains, aide aux sportifs de haut niveau, restructuration des Équipes de France, défense de la pratique contre la motophobie et le lobby écologiste, reprise du circuit Carole, politique assurantielle valorisée, autant de changements cruciaux pour les licenciés et nos Moto-Clubs.

Aujourd'hui, malgré la période troublée, la Fédération est en excellente santé. Nous n'avons jamais compté autant de licenciés, de champions. Notre Fédération est performante et je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des salariés et des élus pour leur implication à mes côtés, qui, elle aussi, fut sans faille.

Mais tout a une fin, je quitte la Fédération après ces 12 ans enrichissants et je souhaite à celle de demain d'avoir de nouveaux dirigeants performants et animés de la même passion.

Jacques Bolle

Président de la Fédération Française de Motocyclisme

UNE POLITIQUE D'ACQUISITION DE SITES DE PRATIQUE

Devant les difficultés grandissantes que rencontraient les Moto-Clubs pour créer de nouveaux sites de pratique, la Fédération Française de Motocyclisme s'est lancée en 2010 dans une politique d'investissement visant à devenir propriétaire d'équipements afin d'assurer leur pérennité.

En juillet 2010, le premier circuit de Motocross a intégrer le patrimoine de la FFM est celui de Montlaur dans l'Aveyron. Son acquisition se révélera être un cas d'école pour le Président Bolle et le service juridique fédéral.

En effet, ce site était menacé de disparition car son propriétaire souhaitait vendre le terrain sur lequel était tracée la piste.

Le Moto-Club Saint-Affricain ne pouvant se porter candidat à l'achat pour des raisons de trésorerie, la Fédération Française de Motocyclisme a réalisé l'investissement, sauvant ainsi le site d'une disparition certaine.

Dix ans après le lancement de cette politique de rachat, quatorze circuits, principalement de Motocross mais également de Trial, sont désormais placés sous giron fédéral permettant le développement et la continuité du sport motocycliste sur le territoire national.

Tous ces circuits ont un point commun, ils restent sous la gestion d'une association locale à travers une convention établie avec la FFM.

CARTE DES ACQUISITIONS DE TERRAINS



Lorsque le département de la Seine-Saint-Denis a renoncé, au début des années 2010, à la gestion du circuit Carole (93), le Président Jacques Bolle décidait d'impliquer la FFM pour reprendre la direction d'un équipement mythique en Île-de-France.

Le 1^{er} janvier 2012, après un appel d'offre, la Fédération Française de Motocyclisme se voyait attribuer la gestion de celui-ci, à travers une délégation de service public avec l'État, propriétaire du circuit.

Aux côtés de la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC), son partenaire sur ce dossier, la FFM est alors investie d'une mission : sauver le circuit Carole.

En effet, jusque-là, chaque année, l'équipement générait un déficit d'exploitation de plusieurs centaines de milliers d'euros, aussi, l'état du circuit laissait à désirer...

La nouvelle équipe mise en place se retroussa les manches et s'engagea dans un chantier de réhabilitation. Le 30 août 2012, après plusieurs mois de fermeture pour travaux, le circuit Carole réouvrit et organisa aussitôt une compétition d'endurance. Un démarrage sur les chapeaux de roues qui donnera le ton de cette résurrection.

Depuis, le contrat a été rempli et la délégation renouvelée ! L'histoire du circuit Carole continue de s'enrichir au rythme des manifestations variées qu'il accueille : Championnat de France Superbike, Coupes de France Promosport, Supermoto des Nations, Trophées Gérard Jumeaux... La piste est ouverte plus de 300 jours par an accueillant roulages, stages, locations exclusives, sans oublier sa vocation sociale et les 26 week-ends gratuits accessibles aux motards de tous horizons.



L'un des faits majeurs de la présidence de Jacques Bolle demeure l'augmentation spectaculaire du nombre de licences et de titres de pratique. Depuis quelques années, celui-ci ne cesse de croître pour flirter aujourd'hui avec les 100 000 adhérents annuels.

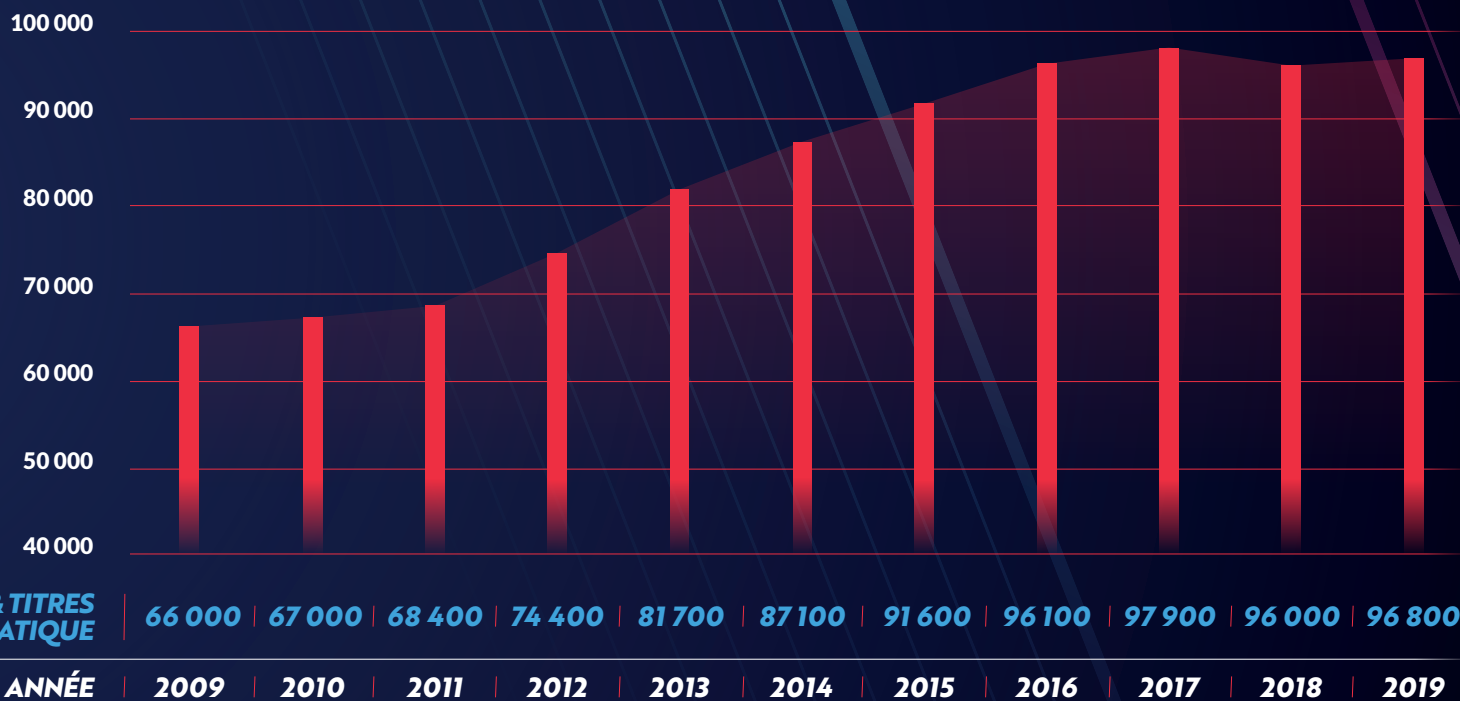
Une progression que l'on doit à la régulière augmentation du volume des licences annuelles, mais également au développement d'un nouveau type de licence lancé en 2009, le « pass circuit ». Un titre de pratique qui permet de s'essayer au pilotage sur piste le temps d'une journée. Dès sa création, cette formule qui permet à tout à chacun de rouler quand bon lui semble, sans contrainte, a été plébiscitée.

Depuis 2017, ce sont près de 22 000 titres de ce genre qui sont délivrés chaque saison.

Un succès qui coïncide avec l'évolution du profil du pratiquant. En effet, depuis plusieurs années, le nombre de licenciés « compétition » stagne alors que celui des pratiquants de sport loisir augmente considérablement.

Aujourd'hui, force est de constater que l'on roule davantage pour son plaisir personnel, selon ses envies du jour, que pour se confronter aux autres dans un cadre compétitif.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCES ANNUELLES ET DE TITRES DE PRATIQUE DÉLIVRÉS DEPUIS 2009



Depuis une décision de la Cour de Cassation de 2010 qui bouleversa la jurisprudence en matière de responsabilité civile en balayant la théorie dite de « l'acceptation des risques », les assureurs français qui couvrent les Moto-Clubs pour les compétitions entendaient majorer considérablement les primes d'assurance.

À l'époque, une multiplication par 10 du tarif des primes d'assurance était même envisagée !

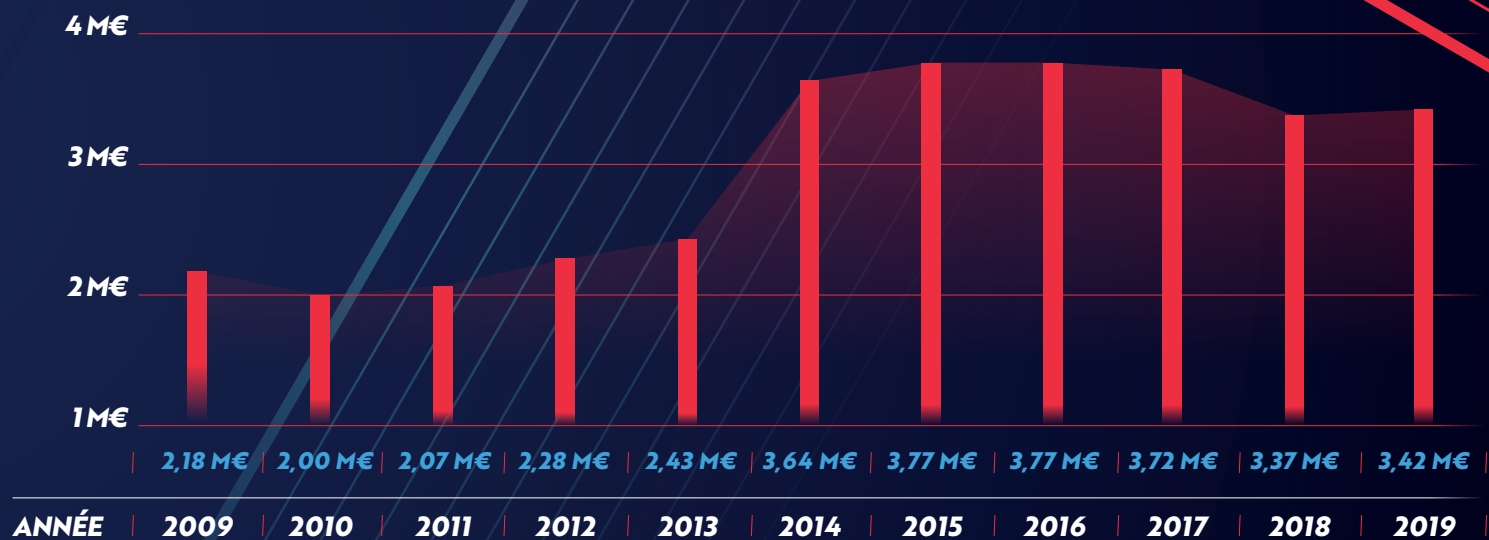
Face à ce péril qui menaçait la survie même du sport moto, le Président Jacques Bolle a rapidement réagi en recherchant un assureur à l'étranger et a réussi à maintenir les tarifs à un niveau acceptable.

Aujourd'hui, la situation apparaît stabilisée, toutefois l'épée de Damoclès n'a pas totalement disparu...

Parallèlement, Jacques Bolle a multiplié les actions avec le gouvernement et les parlementaires pour tenter de trouver une solution inscrite dans la loi afin de sécuriser définitivement l'assurabilité des manifestations de sport moto.

Enfin, le Président Jacques Bolle a estimé que les licenciés devaient également être mieux protégés à travers une meilleure couverture en assurance individuelle pour la pratique de leur sport. Dès 2014, une très nette revalorisation des indemnités a été mise en place (augmentation de 40 000 € à 500 000 € de l'indemnité pour les accidents les plus graves).

**LES PRINCIPALES CHARGES
DE LA FFM**
LE COÛT DE L'ASSURANCE (EN M€)



Axe majeur de la mandature du Président Jacques Bolle, le développement de l'offre de pratique sportive repose pour une grande part sur le soutien financier apporté aux Moto-Clubs organisateurs. En effet, la doctrine de ce dernier a toujours été de considérer que si la Fédération voulait augmenter le nombre de ses pratiquants, elle devait développer son offre, notamment en compétition.

Cette aide de nature financière concernait dans un premier temps la suppression des droits de calendrier pour les épreuves régionales et nationales.

Dès 2009, un Moto-Club n'a plus eu aucun droit à verser à la FFM pour organiser une épreuve de cette capacité.

Cette exonération fut une véritable révolution culturelle au sein de la FFM car elle a conduit à transférer le coût des organisations des manifestations des Moto-Clubs vers les pratiquants.

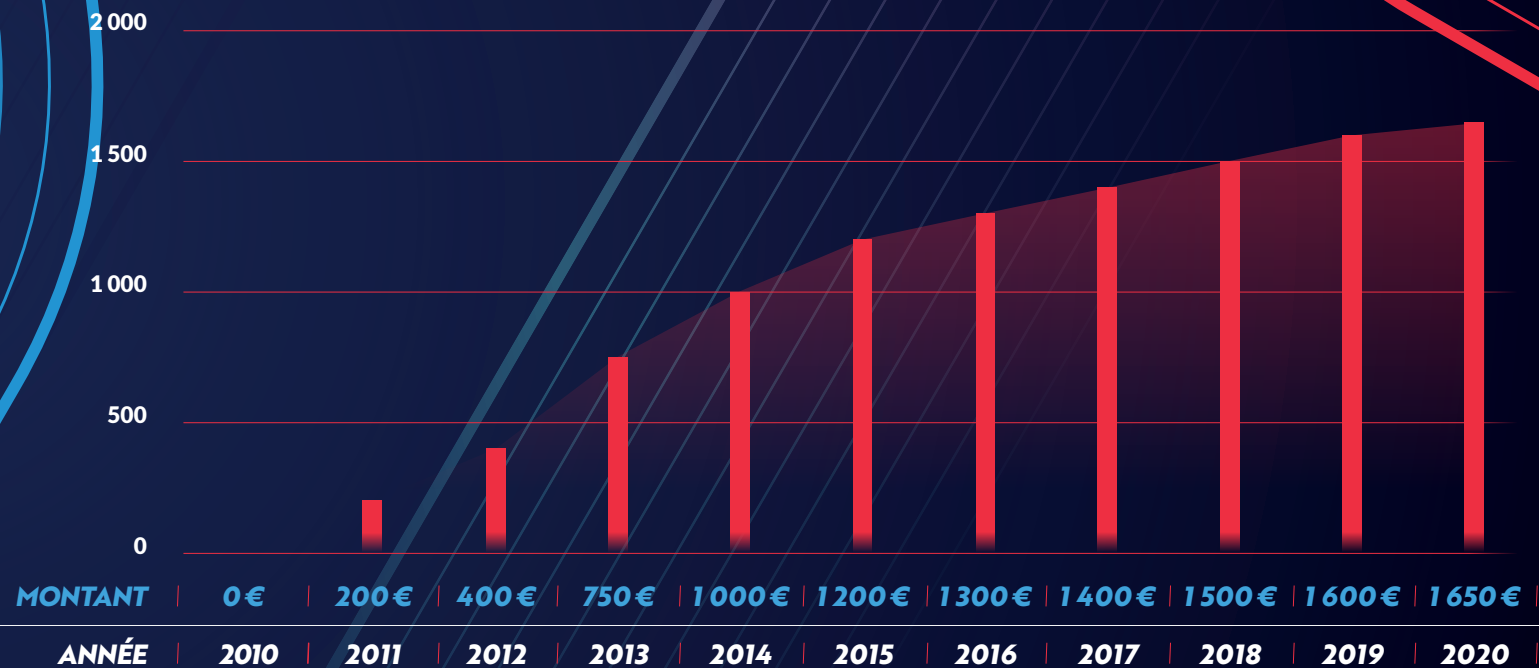
Le second temps du développement du soutien aux Moto-Clubs a été encore plus loin avec l'attribution d'une subvention pour toute organisation d'une manifestation sportive. Cette aide fédérale fut un vrai moteur pour les Moto-Clubs s'agissant de leurs organisations sportives.

La subvention fédérale pour une épreuve sportive est de 1 650 € en 2020.

Cette action stratégique représente une part importante du budget de fonctionnement de la Fédération.

La part du montant des aides aux Moto-Clubs dans le budget fédéral en 2019 était de 1,6 M € soit près de 8% du budget de la FFM.

ÉVOLUTION DE L'AIDE FÉDÉRALE AUX MOTO-CLUBS ORGANISATEURS



À l'initiative du Président de la Fédération Française de Motocyclisme, Jacques Bolle, le Fonds de Dotation pour le Patrimoine du Sport Motocycliste (FDPSM) a été officiellement lancé en septembre 2019.

Mené par un Conseil d'Administration de six membres, cet organisme indépendant d'intérêt général sans but lucratif poursuit un double objectif : sauvegarder et valoriser les supports de l'histoire de la compétition moto au niveau national.

La mission du Fonds s'articule par conséquent autour de deux axes forts :

- La mise en sécurité et la conservation de la mémoire du sport moto composée d'archives documentaires (livres, affiches...),

de ressources audiovisuelles (photos, interviews, films...) et d'objets matériels (motos, équipements, trophées...).

Le Fonds a notamment pour vocation de recueillir des éléments du patrimoine qui pourraient disparaître ou tomber en déshérence.

- La mise en valeur de cette mémoire à travers sa diffusion et son partage avec le grand public.

Pour mener à bien ces projets, le FDPSM fait appel au mécénat et a développé un site internet destiné à faciliter les dons financiers et à expliquer les processus de défiscalisation associés. Les collectionneurs souhaitant mettre en sûreté leur patrimoine pourront également procéder à des legs ou des dons en nature.

Dans cette démarche de sauvegarde et de valorisation du patrimoine du sport moto, la Fédération Française de Motocyclisme s'est lancée, à l'initiative du Président Jacques Bolle, dans l'édition de livres. Les premiers furent publiés en 2013 à l'occasion du centenaire de la FFM. Depuis, quatre autres ouvrages ont enrichi la collection.



« FFM 1919-2013 : Cent ans d'Histoire et de Passion du Sport Motocycliste » de Jacques Bussillet et Patrick Tran-Duc (2013)



« Gueules de Motard(e)s » de Bruno des Gayets et Claude de la Chapelle (2018)



« Un siècle de passion motocycliste » de Philippe Pinard (2013)



« L'Âge d'or des pilotes Français en Grands Prix » de Zef Enault (2019)



« Circuit Carole - Histoire singulière d'un circuit mythique » de Zef Enault (2017)



« Motocross en France : les circuits de légende » de Pascal Haudiquert (2020)

La sécurité des circuits de Motocross n'avait pas réellement évolué depuis les années 70 alors que les pistes sont devenues plus techniques et les motos nettement plus performantes.

Face à ce retard constaté en matière de sécurité des terrains de Motocross, notamment par rapport aux circuits de Vitesse, dès 2013 un important chantier a été initié par le Président Jacques Bolle afin de renforcer leur sécurisation.

Ce travail de sécurisation porte principalement sur deux axes, d'une part assurer une plus grande protection des espaces spectateurs, et d'autre part améliorer la sécurité des pilotes.

À travers un vaste plan d'action programmé sur plusieurs années et managé par deux coordinateurs de sécurité, la FFM a formé en interne une quarantaine d'experts en sécurité afin de faire évoluer les infrastructures des 720 circuits de Motocross de l'Hexagone et d'améliorer les Règles Techniques et de Sécurité (RTS).

Il faut noter qu'en la matière, une convention a été signée avec l'UFOLEP pour garantir le même standard de sécurité sur tous les terrains.

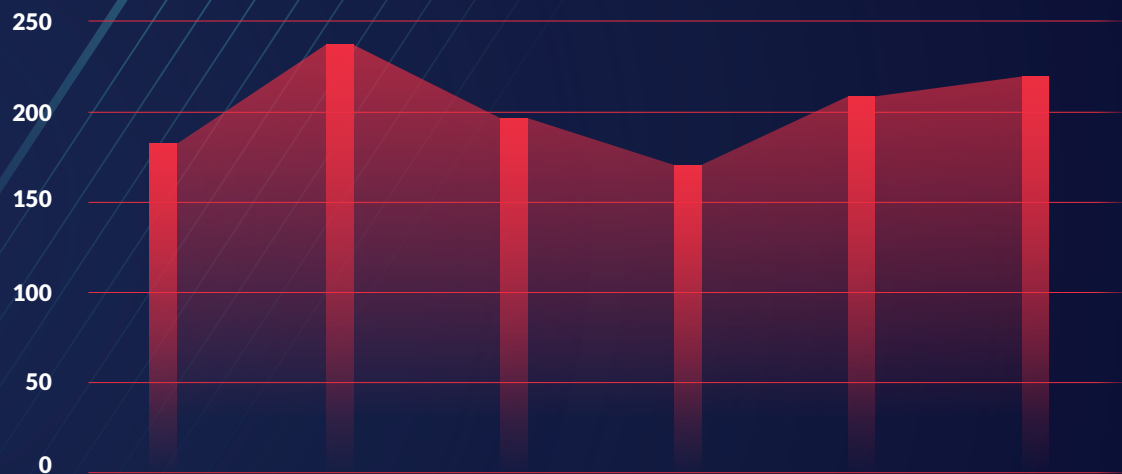
Ces actions sont bien évidemment menées en partenariat étroit avec les Moto-Clubs dont les efforts en la matière sont à souligner. Ce sont parfois des investissements financiers importants qui ont été nécessaires de leur part afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires.

Depuis 2014, ce sont 1212 visites* de circuits qui ont été effectuées par les experts FFM et plusieurs centaines de circuits qui ont fait l'objet de travaux et de modifications les rendant plus sûrs.

Cette politique volontariste a porté ses fruits et depuis plusieurs années, plus aucun accident grave impliquant des spectateurs n'est à déplorer.

* Visites d'experts réalisées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019.

NOMBRE DE VISITES D'EXPERTS SUR LES CIRCUITS DE MOTOCROSS



VISITES D'EXPERTS

182

237

196

170

208

219

ANNÉE

2014

2015

2016

2017

2018

2019

Le Président Jacques Bolle a fait de la défense de la pratique une de ses priorités.

Soutenir les Moto-Clubs face à l'Administration, se battre pied à pied face aux extrémistes de l'écologie et aux problématiques environnementales qui menacent le sport motocycliste est devenu le quotidien du service juridique de la FFM qui s'est vu largement renforcé.

La FFM n'hésite plus à engager une procédure dès qu'elle estime que ce n'est pas à bon droit que l'on refuse d'autoriser une épreuve ou d'homologuer un circuit.

Les victoires au profit des Moto-Clubs sont nombreuses comme dans les affaires emblématiques de Goult (84), Carpiagne (13), Montbéliard (25) ou de Leyssartoux (24) par exemple.

Jacques Bolle a également mobilisé au plus haut niveau avec de nombreux rendez-vous aux Ministères, à l'Élysée, à l'Assemblée Nationale pour préserver les intérêts du sport moto.

Il en est de même sur le domaine de la voie publique où s'est concrétisé le rapprochement des grands acteurs du 2 roues-motorisés en France.

L'objectif était de mettre en commun toutes les forces pour combattre la motophobie : FFM, FFMC, CODEVER, CSIAM et CNPA. Un travail s'est opéré à travers des positions communes vis-à-vis des pouvoirs publics et des actions de communication.

Enfin, le Président Jacques Bolle a travaillé sur le plan du sport au rapprochement avec l'UFOLEP. Une convention cadre signée en 2009, élargie en 2014, permet de normaliser les relations entre la FFM et l'UFOLEP et d'asseoir les compétences de la FFM en tant que Fédération délégataire.



L'un des chantiers du Président Jacques Bolle a été de réformer la gouvernance de la Fédération.

Il a été le premier Président dans l'histoire de la FFM à professionnaliser sa fonction en exerçant son activité fédérale à temps plein et à être indemnisé conformément aux statuts fédéraux. Il a également mis en place en 2013 une disposition statutaire visant à limiter à trois mandats de quatre ans maximum (et à un âge maximum de 70 ans) la fonction de Président.

S'agissant des élections fédérales, le Président Jacques Bolle estimait que la base électorale était trop faible car limitée à 36 grands électeurs.

Aussi, en 2017, dans l'optique de permettre toujours plus de démocratie au sein des instances fédérales, l'ensemble des Comités Départementaux a été intégré aux membres votants composant l'Assemblée Générale FFM.

Le socle électoral a par conséquent été considérablement élargi avec l'intégration d'une centaine de grands électeurs supplémentaires.

Les élections fédérales pour la mandature 2020-2024 seront les premières à se dérouler sous l'égide de ces nouvelles dispositions.

**RÉFORME
DES STATUTS**

3
**MANDATS
ÉLECTIFS
AU MAXIMUM**

70
**ÂGE LIMITE
POUR L'ACCESSION
À LA PRÉSIDENTE**

**ÉLECTIONS
FFM**

AVANT

36
**GRANDS
ÉLECTEURS
LIGUES**

APRÈS LA RÉFORME

130
**GRANDS
ÉLECTEURS
LIGUES + COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX**

La mandature de Jacques Bolle a vu la France accéder au sommet du sport motocycliste, notamment à travers les courses par équipe.

Un chiffre se suffit à lui-même : 29, le nombre de succès tricolores ! À comparer avec les 8 obtenus précédemment depuis la création de la FFM en 1913.

Sa recette est désormais enviée par nombre de fédérations : il est parvenu à mettre en place une politique sportive tournée vers la performance, notamment en encadrant les équipes nationales avec rigueur et professionnalisme. Avec la Direction Technique Nationale, il a su mettre sur pied un staff entièrement dévoué aux pilotes tout en lui donnant les moyens de ses ambitions, c'est-à-dire en allouant les fonds nécessaires pour financer une infrastructure dédiée à la performance.

Le changement a été radical pour les sportifs. Ils ont été poussés par le désir de gagner collectivement pour l'équipe et le drapeau tricolore. Sans avoir l'esprit occupé par les contingences matérielles.

Les résultats prouvent la justesse de la politique menée. La France compte aujourd'hui parmi les nations les plus titrées.

Elle a notamment obtenu sous la présidence de Jacques Bolle, 5 victoires au Motocross des Nations et 14 succès aux ISDE !

Sur les courses individuelles, les 12 dernières années furent également incroyablement fastes avec 64 titres mondiaux, 52 victoires en Coupe du Monde et 86 titres européens. Une moisson de succès que l'on doit également à l'action de Jacques Bolle. Il a revu le fonctionnement des filières de détection et de formation de chaque discipline en tenant compte de leurs spécificités.

Que ce soit en Motocross, en Enduro, en Vitesse, en Trial ou en Courses sur Piste, toutes ont été modernisées et adaptées pour plus d'efficacité.

RÉSULTATS SPORTIFS PÉRIODE 2008-2019

ÉQUIPES DE FRANCE

5
VICTOIRES
MOTOCROSS
DES NATIONS



14
VICTOIRES
ISDE



8
VICTOIRES
SUPERMOTO
DES NATIONS



2
VICTOIRES
LONG-TRACK
DES NATIONS

INDIVIDUEL

52
VICTOIRES
EN COUPE
DU MONDE

64
TITRES
MONDIAUX

86
TITRES
EUROPÉENS

JACQUES BOLLE
PASSIONS & CONVICTIONS

Jacques Bolle prend sa première licence au Moto-Club de Lésigny (Seine-et-Marne) en 1975, à 16 ans. L'année suivante, il s'engage sur le Challenge Honda 125, compétition qu'il remporte. Pour les titres nationaux, il faut attendre un peu pour le voir glaner les lauriers : en 1981, il décroche le titre 125, en 1982, le titre 250. Mi-1980, il s'inscrit à quelques Grands Prix avec des coups d'éclat à la clef. Il y brillera ensuite pendant quatre ans avec cinq podiums à son actif dont une victoire lors du GP 250 d'Angleterre à Silverstone en 1983, le seul podium 100% français de l'histoire des GP.

Mais plus que son palmarès, c'est son engagement dans la vie fédérale qui distingue Jacques Bolle. À la différence d'une majorité de coureurs, celui-ci s'investit dans l'organisation du sport. Il n'a que 19 ans quand il devient le président du Moto-club de Lésigny. Une équipe qu'il managera pour en faire une des structures les plus dynamiques de la vitesse française. À son actif, l'organisation de nombreuses compétitions sur le circuit Carole, en région parisienne.

Entre temps, son implication fédérale s'est encore accélérée. En 1985, il entre à la FFM en tant que membre de la Commission des courses sur route dont il prendra la Présidence de 1988 à 2004. Poste qu'il cumulera avec la fonction de Président de la Ligue Motocycliste d'Île-de-France jusqu'en 2008. Un tremplin pour la présidence qu'il décroche le 8 septembre 2008, il y a 12 ans déjà.





À PROPOS DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME (FFM)

La Fédération est délégataire du Ministère en charge des Sports afin de gérer et promouvoir l'activité motocycliste en France. Elle regroupe 18 Liges Régionales, 1 280 clubs affiliés, 100 000 licenciés*, 1 300 épreuves et 9 disciplines (Vitesse, Motocross, Enduro, Trial...). Son budget est de près de 22 millions d'euros et elle emploie environ 60 permanents (incluant ceux du circuit Carole).

Ses missions sont multiples : organiser le sport moto et quad, définir les règles de la pratique, gérer les filières du Haut Niveau, initier les jeunes, défendre et promouvoir les pratiques quotidiennes, développer

le loisir et le tourisme moto, former l'encadrement, aider les clubs à organiser les activités motocyclistes. La FFM est l'interlocutrice de l'État et des Collectivités Territoriales en matière de motocyclisme.

Membre de la FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), de la FIM Europe et du CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), la FFM joue un rôle actif dans les plus hautes instances internationales.

La FFM a célébré ses 100 ans le 3 mars 2013.

(*licences et titres de pratique délivrés)



74, avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél. : 01 49 23 77 00
E-mail : ffm@ffmoto.com

www.fffmoto.org

 [ffmotocyclisme](https://www.facebook.com/ffmotocyclisme)  [@ffmoto](https://twitter.com/ffmoto)  [@ffmoto](https://www.instagram.com/ffmoto)